

centrés soient raffinés en transit à Tacoma et que le cuivre raffiné soit ensuite expédié en Grande-Bretagne et admis en franchise, cette mine ne pourra subsister. Si ce produit n'est pas expédié en transit, il ne bénéficie pas de la préférence. La difficulté, il va sans dire, pourrait être surmontée en construisant une fonderie, mais c'est chose que l'on ne devrait pas exiger de la compagnie par le temps qui court. Je le dis de nouveau, à mon sens, à moins que ce produit ne puisse être raffiné à Tacoma et expédié en transit en Grande-Bretagne, on devra renoncer à l'exploitation de cette mine qui est la plus importante mine de cuivre de l'univers.

L'hon. M. STEVENS: L'honorable député donne à entendre que par cet accord nous acculons la Howe Sound Copper Mining Company à la ruine.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Il n'a pas dit cela.

M. MUNN: C'est ce qui arrivera si elle n'a pas le privilège de faire ses expéditions.

L'hon. M. STEVENS: C'est-à-dire que si cet accord est adopté, nous obligeons la Howe Sound Copper Mining Company à cesser l'exploitation de sa mine.

M. MUNN: Absolument.

L'hon. M. STEVENS: L'honorable député s'est prononcé avec grande précision. En premier lieu, l'adoption ou le rejet de cet accord ne change pas d'un iota le statut actuel de la Howe Sound Mining Company. Tirons la chose au clair.

M. MUNN: Mais il lui faut acquitter un droit de quatre cents par livre.

L'hon. M. STEVENS: Je parlerai des quatre cents dans un instant. Cela ne change pas d'un iota le statut de la compagnie. Ce que mon honorable ami veut faire observer, et ce dont je lus sais gré,—car la chose ne laisse pas d'être rassurante,—c'est que les avantages découlant de cet accord par rapport au cuivre sont tellement grands que, si la Howe Sound Copper Mining Company ne peut s'en prévaloir, ses affaires en concurrence avec d'autres établissements en seront gravement atteintes.

Il y a, dans la Colombie-Anglaise, deux grosses compagnies productrices, l'une à Anyox et l'autre à Howe Sound. Je ne crois pas qu'à l'heure actuelle les fonderies de Trail raffinent beaucoup de cuivre. A Anyox, on réduit le minerai à l'état de cuivre poule. Cette dernière mine bénéficiera de la préférence de 4 p. 100 dans son intégralité: elle profitera de toute cette préférence que mon honorable ami nous a assuré être de grande importance, et je le

remercie du renseignement. Elle jouira de la préférence parce qu'elle expédie ce cuivre poule à Tacoma où il est raffiné puis expédié en Grande-Bretagne. D'après les règlements anglais, le cuivre ainsi traité est admis en franchise. D'autre part, la Howe Sound Copper Mining Company, productrice de concentrés de cuivre qu'elle expédie ensuite à Tacoma pour y être fondus et raffinés, ne bénéficiera pas de la réglementation anglaise. Parce qu'elle ne raffine pas son cuivre en Canada, elle n'a pas droit aux avantages prévus par l'accord. Précisons: Nous n'intervenons d'aucune façon dans les affaires de la Howe Sound Copper Mining Company. La seule objection c'est que cette compagnie, parce qu'elle fait raffiner son minerai à Tacoma, n'est pas en état de se conformer aux conditions requises pour bénéficier de la préférence.

M. MUNN: Le ministre impose, ou demande à la Grande-Bretagne d'imposer un droit sur son produit. Telle est la situation où l'on met la compagnie. Je ne blâme personne, mais je demande s'il n'y aurait pas moyen de modifier le règlement de façon qu'elle n'en souffre pas.

L'hon. M. STEVENS: La chose pourrait se faire de certaines façons. Par exemple, la Howe Sound Copper Mining Company pourrait avoir une fonderie en Colombie-Anglaise.

M. MUNN: Pourquoi leur demander de faire ces dépenses en un temps comme celui-ci?

L'hon. M. STEVENS: Et, en passant, il y a plusieurs années qu'elle aurait dû posséder une de ces usines dans la Colombie-Anglaise. J'ai toujours eu cette opinion et l'ai clairement exprimée. L'honorable député qui m'a battu si vigoureusement se rappellera que lui-même, moi-même et d'autres ont été d'avis que la fonte devait se faire dans la Colombie-Anglaise.

L'hon. M. EULER: Quel est l'autre moyen?

L'hon. M. STEVENS: Elle pourrait s'entendre avec les fonderies d'Anyox pour expédier les concentrés à cet endroit. Je ne crois pas que les frais d'expédition soient bien plus considérables que s'il s'agissait de les expédier à Tacoma. Les frais les plus importants sont ceux qui ont trait au chargement et au déchargement. Je crois que la distance serait, dans un cas d'environ 500 milles vers le Nord, et dans l'autre d'environ 160 milles vers le Sud.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)